

DELIBERATION (2025-31)
DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Pôle scolaire : demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif «Contrat Région du territoire de Mond’Arverne Communauté».

L’an deux mille vingt-cinq, le six octobre , à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 9

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : MM. MME Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Patrick BOUDINHON, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

Représenté : MM. Thierry CHALENDARD (pouvoir à Pierre DUPECHER).

Absents : MM. Sébastien SIRIEIX, Sébastien GARREAU, Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND.

Secrétaire de séance : MME Gisèle TESTARD.

Monsieur le Maire explique qu’en avril 2023 a été inscrit dans le «Contrat Région du territoire de Mond’Arverne Communauté» l’aide de la Région Auvergne Rhône Alpes, pour la restructuration de l’école maternelle et élémentaire de La Roche-Noire et les espaces périscolaires, projeté de 2025 à 2027.

Il rappelle que l’école primaire de La Roche-Noire est installée, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, dans un bâtiment ancien, situé en centre bourg, difficilement accessible et sur un terrain en très forte pente.

Dans un contexte de croissance attendue de la population et de l’effectif scolaire, les élus souhaitent /mettre à disposition des enfants de La Roche-Noire, des équipes enseignantes et périscolaires, un ensemble bâtimementaire moderne correspondant aux exigences en termes d’accessibilité, de performances thermiques, de confort d’été, de confort acoustique, en cohérence avec les objectifs de transition énergétique et capable d’accueillir 3 classes de la maternelle jusqu’au CM2, ainsi que les services périscolaires et une bibliothèque partagée.

Pour ce faire, un projet de programmation pour la construction d’une nouvelle école primaire, type bâtiment passif, mutualisée avec la rénovation énergétique de la Maison de la Culture et de la Convivialité a été conduit en 2024 avec l’appui de l’Ophis, de l’ADIT du Puy-de-Dôme, de l’Aduhme et en concertation étroite avec les équipes enseignantes, périscolaires et les parents d’élèves actuels et futurs.

Ce projet s’inscrit également dans une vision d’optimisation bâtimementaire puisqu’à terme, 3 bâtiments classés ERP seront regroupés en un seul pôle bâtimementaire moderne, conforme, économe, mutualisé, performant, fonctionnel, ... permettant, ainsi, le déclassement de 2 bâtiments ERP, mettant à disposition des générations futures, un outil performance au service de la population.

A l’issue de la phase programmatique, le coût estimé du projet est de 1 620 000 € HT qu’il est envisagé de financer comme suit :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)		
			2026	2027
Travaux lots séparés	1 189 100 €	CD63-FIC 2026	170 000 €	
Maitrise d'oeuvre - Ingénierie	430 900 €	CD63-FIC2027		100 000 €
Frais divers		Région AuRa	100 000 €	150 000 €
Imprévus - Actualisation - Révision		DETR	400 000 €	200 000 €
		Fonds verts	50 000 €	
		Vente bâtiment école		450 000 €
	1 620 000 €			1 620 000 €

Monsieur le Maire propose de :

- solliciter une subvention de 100 000 € au titre du « Contrat Région du territoire de Mond'Arverne communauté », suite à inscription, en avril 2023, auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes,
- solliciter l'Etat au titre de la DETR 2026 pour contribuer au financement du bâtiment école à hauteur de 400 000 €,
- solliciter l'Etat au titre du fonds verts 2026 pour contribuer au financement de la rénovation énergétique de la Maison de Culture et de la Convivialité qui accueillera, en usage partagé, le service de restauration scolaire, à hauteur de 50 000 €,
- le Fond d'Initiative Communal du Départemental du Puy-de-Dôme 2026, dans l'intégralité de l'enveloppe, majorée du bonus bois local à hauteur de 15% du lot bois et du bonus énergie à hauteur de 15% également des lots énergie, à hauteur de 170 000 €.

Par ailleurs, le plan de financement prend en compte pour 2027 :

- le Fond d'Initiative Communal du Départemental du Puy-de-Dôme, deuxième tranche,
- la DETR, deuxième tranche,
- une subvention additionnelle de la part de la Région Auvergne Rhône Alpes,
- la vente, à terme, du bâtiment actuel école.

En fonction de l'évolution de la situation, d'autres recherches de financement ne sont pas exclues à ce jour.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- diligent Monsieur le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention inscrit dans le dispositif « Contrat Région du territoire de Mond'Arverne Communauté » porté par la Région Auvergne Rhône Alpes.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus,

Affiché le 7 octobre 2025,

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 7 octobre 2025

Le Maire, Pascal BRUHAT

La secrétaire de séance Gisèle TESTARD.